

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION POPULAIRE

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DFFI	Date	21 janvier 2025
Numéro	25.107	Heure	

Auteur-e(-s) : Motion populaire d'un groupe de citoyen-ne-s issu-e-s ou proches des milieux professionnels des domaines de la santé, de la pédagogie, de la pédagogie spécialisée ainsi que du social et de l'éducation	Lié à (facultatif) : ad
--	--

Titre :	Quelle réponse adéquate à la prise en charge des enfants en âge préscolaire présentant des signes précoces ou un diagnostic de troubles neurodéveloppementaux (TND) ?
----------------	--

Contenu :

Les milieux professionnels concernés arrivent tous au même constat : dans le canton, nous faisons face à une augmentation des besoins en termes de dépistage, accompagnement et accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers entre 0 et 4 ans. Dans le domaine de la petite enfance / préscolaire, malgré des efforts très conséquents du milieu, la détection précoce et la prise en charge souffrent d'une organisation trop dispersée qui prolonge les procédures. Le retard et les manquements dans la prise en charge de ces enfants entraînent des répercussions sanitaires, sociales et économiques, dont une part pourrait être évitée par une prise en charge plus précoce et mieux adaptée.

Les citoyen-ne-s soussigné-e-s demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État de venir avec des propositions d'améliorations des processus ainsi qu'avec des moyens adéquats suffisants permettant d'offrir un soutien à toutes les personnes concernées, que ce soient les enfants, leurs familles ou les proches, ainsi que les professionnel-le-s impliqué-e-s dans les démarches.

Développement (obligatoire) :

Qu'ils proviennent des pédiatres, des structures d'accueil subventionnées ou des intervenant-e-s spécialisé-e-s en crèche, des psychologues-psychothérapeutes spécialisé-e-s dans la petite enfance, des ergothérapeutes spécialisé-e-s en pédiatrie, des psychomotricien-ne-s, des orthophonistes, des pédagogues en éducation précoce spécialisée intervenant à domicile ou des directions d'établissements scolaires, les retours du terrain débouchent tous sur le même constat : le dispositif tel qu'il fonctionne actuellement n'est pas satisfaisant. L'ensemble des troubles neurodéveloppementaux (TND) est concerné. Ceux-ci regroupent (liste non exhaustive) : le trouble développemental du langage (anciennement nommé dysphasie) et/ou de la coordination (dyspraxie), le trouble du développement intellectuel (déficience intellectuelle, TDI), le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), le trouble du spectre autistique (TSA), les troubles spécifiques des apprentissages et les autres troubles neurodéveloppementaux.

L'inquiétude des professionnel-le-s est croissante, car le manque de concertation entre les diverses structures et administrations, associé au manque de moyens, rend la situation difficilement tolérable, d'autant que la prévalence de la plupart de ces troubles est en augmentation. Rien que pour les TSA, on articule une fourchette entre 1 personne pour 54 à 160. L'augmentation est aussi sensible dans les autres troubles neurodéveloppementaux (TND) cités ci-dessus. Lorsque ces troubles sont sévères, ils ont un impact considérable sur le développement global de l'enfant, ainsi que sur le quotidien de la famille.

Les dernières études sont unanimes à constater que l'âge du début de l'intervention précoce est un facteur déterminant pour un meilleur pronostic. Les implications sur le plan économique sont indubitables. Offrir aux jeunes souffrant de troubles neurodéveloppementaux (TND) une possibilité d'accéder, dès le plus jeune âge, à des structures et à un accompagnement adaptés permet de les intégrer plus facilement dans la vie active et d'éviter des répercussions lourdes sur les charges sociales à moyen et long termes. Non détectés et non traités en amont, ces troubles persisteront à l'âge d'adulte pour environ 70% des personnes, avec un retentissement sur leur qualité de vie professionnelle, familiale et sociale (Hechtman *et al.*, Tal Saban & Kirby, 2018). Concernant le TSA, les études réalisées aux États-Unis et au Royaume-Uni convergent vers une estimation d'un coût global vie entière lié à la pathologie de plus de 2 millions d'euros par personne avec un TSA associé à un TDI, et de plus de 1,3 million d'euros pour ceux avec un TSA sans TDI associé (Buescher *et al.*, 2014). Des études médico-économiques ont bien mis en évidence que la mise en place précoce de soins adaptés et une réduction des délais d'attente baissent significativement les coûts liés aux TND (Motiwala *et al.*, 2006 ; Piccininni *et al.*, 2017).

Annexes :

Document du Collectif Neuchâtel Intervention Précoce : Mobilisation pour la prise en charge préscolaire d'enfants avec troubles développementaux : https://drive.google.com/file/d/1S9E8s0a16exM9MgEt8Aj1MSr0Sa2G4mV/view?usp=drive_link
Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement (gouvernement français) : https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/202311/DP%20strat%C3%A9gie%20nationale%20TND%202023_2027.pdf.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Nathalie Maye, 2013 Colombier

Motion populaire munie de 2'026 signatures.